ACTION SOCIALE ET PROTECTION ANIMALE

FONDATION BRIGITTE BARDOT

FONDATION BRIGITTE BARDOT

28, rue Vineuse - 75116 Paris

Tél : 01 45 05 14 60 - fbb@fondationbrigittebardot.fr

www.fondationbrigittebardot.fr

Lors de vos actions sociales, vous allez quotidiennement à la rencontre de personnes en situation de précarité afin de leur porter assistance. Détresse humaine et animale étant souvent liées, il est probable que ces personnes détiennent des animaux, qui sont souvent leur bien le plus précieux.

La Fondation Brigitte Bardot vous aide à détecter les situations nécessitant une surveillance ou une intervention, et à orienter les personnes pour assurer une meilleure protection de leurs animaux.

INFORMATIONS UTILES CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

IDENTIFICATION

L'identification, par puce ou tatouage, est obligatoire pour tous les chiens âgés de plus de 4 mois et pour les chats et furets de plus de 7 mois.

- L'absence d'identification d'un animal expose son propriétaire à une contravention.
- En cas de fugue ou divagation de l'animal, il pourrait ne pas être restitué à son propriétaire.

VACCINATION

La vaccination contre les maladies majeures n'est pas obligatoire mais fortement recommandée dès l'âge de 2 mois. La vaccination protège le chien et le chat contre les maladies liées à la contamination par des virus et des bactéries et est indispensable lorsque l'animal vit en collectivité ou dans la rue. La primo-vaccination des chiots et chatons vivant dans la rue et/ou en collectivité est essentielle pour assurer leur survie (dès 6-8 semaines).

REPRODUCTION ET STÉRILISATION

La reproduction non contrôlée des chiens et des chats peut engendrer une surpopulation, causant problèmes sanitaires, misère animale et détresse humaine.

Une chienne peut avoir **2 portées par an**, avec 6 à 10 chiots par portée, **jusqu'à la fin de sa vie.**

2 chiens

1ère année
2 portées - 8 chiots

2ème année
Possibilité - 64 chiots

3ème année
Possibilité - 512 chiots

4ème année
Possibilité - 4 096 chiots

Une chatte peut avoir **3 portées par an**, avec 4 à 8 chatons par portée, **jusqu'à la fin de sa vie.**

2 chats

1ère année
3 portées - 12 chatons

2ème année
Possibilité - 144 chatons

3ème année
Possibilité - 1 728 chatons

4ème année
Possibilité - 20 736 chatons

- La stérilisation des chiens et des chats est vivement recommandée dès l'âge de 6 mois.
- Elle permet d'éviter certaines maladies graves et onéreuses à traiter (tumeurs mammaires, mammites, affections de la prostate, métrite ou infection de l'utérus).
- D'un point de vue physiologique ou psychologique, il n'est absolument pas nécessaire pour une femelle de faire une portée au cours de sa vie.

SURVEILLANCE PROTECTION ANIMALE

Lors de vos maraudes et rencontres de terrain, vous pouvez jouer un rôle actif dans la lutte contre la misère animale en observant les conditions de vie des animaux et en orientant les personnes nécessitant une assistance pour les bons soins de leurs animaux.

SANTÉ DES ANIMAUX VIVANT EN COLLECTIVITÉ

La vie en communauté est un facteur aggravant de développement de maladies virales, bactériennes et parasitaires très contagieuses et pouvant causer la mort de l'animal.

Il est recommandé de :

- Procéder à la vaccination et à la vermifugation et au déparasitage réguliers des animaux
- Consulter rapidement un dispensaire ou une clinique vétérinaire lorsque les symptômes ci-après apparaissent :

GÂLE
(chiens - chats - humains-)

Intérieur des oreilles noir et croûteux, plaques rouges, fortes démangeaisons, perte de poils

TEIGNE
(chiens - chats - humains)

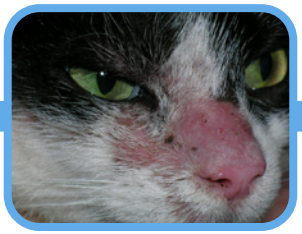

Dépilations et lésions circulaires, parfois croûtes

PARVOVIRUS
(chiens - chats)

Faiblesse, perte d'appétit, fièvre élevée, vomissements et diarrhée hémorragique

CORYZA
(chats)

Fièvre, grande fatigue, perte d'appétit, écoulements nasaux et toux chronique

GIARDIOSE
(chiens - humains)

Amaigrissement progressif malgré un appétit normal, diarrhée, maux de ventre

CONDITIONS DE VIE

Lors de vos interventions, vous pouvez être confronté à différentes situations concernant la détention d'animaux domestiques, lesquels peuvent être plus ou moins alarmantes. Voici quelques pistes d'action pour porter assistance aux animaux et à leurs détenteurs dans le besoin.

CONSTAT	COMMENT RÉAGIR
 • Animal blessé ou en mauvais état général (griffes longues, pelage clairsemé, présentant des kystes ou des lésions...) • Animal maigre	✔ Peut provenir d'un manque de soins et/ou d'un problème de santé ✔ Un rappel des besoins vitaux de l'animal est utile et une visite vétérinaire s'impose
 • Femelle en gestation, mamelles gonflées • Présence d'une portée de chiots ou de chatons	✔ Interroger le détenteur sur le sort des animaux nés/à naître ✔ Orienter le détenteur vers la FBB ou une association locale pour la prise en charge des chiots ou chatons ✔ Sensibiliser sur l'intérêt de la stérilisation
• Animal apathique ou présentant des symptômes de maladie	✔ Une visite vétérinaire s'impose ✔ Éviter de manipuler l'animal sans protection (gants par exemple)

• Animal apeuré ou craintif vis-à-vis de son propriétaire

✔ Contacter la FBB en cas de suspicion de maltraitances commises par le détenteur sur son animal

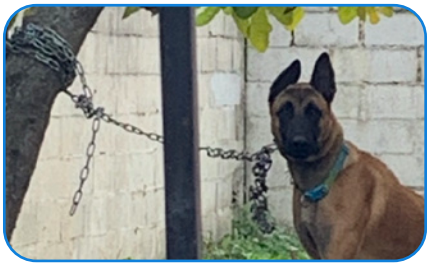

• Animal à l'attache, en cage

✔ Tenter de savoir si l'attache/cage est permanente ou occasionnelle, et quelle en est la raison

✔ Rappeler que la détention permanente en cage est interdite

✔ Proposer des solutions alternatives pour améliorer le quotidien de l'animal

✔ S'assurer que l'animal dispose a minima d'une attache de plus de 3m, d'un abri étanche et protégé du vent/du soleil, d'un couchage sec et d'une gamelle d'eau accessible

✔ Contacter la FBB en cas de doute ou besoin de conseils

• Absence d'eau, de nourriture, d'un couchage sec et/ou d'un abri étanche

✔ Ces conditions de vie très dégradées peuvent être constitutives de mauvais traitements (amende de 750 euros).

✔ Informer sur la nécessité de fournir de meilleures conditions de vie à l'animal dans la mesure du possible.

✔ Contacter la FBB si besoin

• Chien de type molossoïde (american staff, rottweiller...)

✔ Sensibiliser le détenteur sur les obligations spécifiques à certaines races (voir ci-après)

PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX RACES DE CHIENS DITS « DANGEREUX »

La détention de chiens de race Rottweiler, Mastiff, American staffordshire terrier et Tosa (et croisements de ces races) est soumise à une réglementation spécifique que le détenteur doit respecter au risque d'être verbalisé ou de voir son animal lui être retiré et potentiellement euthanasié.

Rottweiler

Mastiff

American staffordshire terrier

Tosa

- **Le détenteur** : majeur, ayant un casier judiciaire vierge, justifiant d'une assurance particulière, d'une attestation d'aptitude réalisée auprès d'un éducateur canin agréé, et d'un permis de détention délivré par la Mairie.

- **Le chien** : identifié, vacciné contre la rage, justifiant d'une évaluation comportementale réalisée entre 8 et 12 mois effectuée auprès d'un vétérinaire habilité. La stérilisation est obligatoire pour les chiens d'apparence American staffordshire terrier, Mastiff ou Tosa.

- **La laisse et le port de la muselière** : obligatoires sur la voie publique.

DIVAGATION DES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Lorsqu'un chien ou un chat est laissé sans surveillance sur la voie publique, il peut être considéré en état de divagation et ramassé par la fourrière de la commune. Il ne sera restitué à son maître qu'après paiement d'une somme forfaitaire (à laquelle s'ajouteront des frais de garde journaliers), et à défaut, il pourrait être euthanasié en fourrière.

- Un animal ne doit pas être laissé sans surveillance sur la voie publique, ni être en état de divagation.
- Identifier son animal par puce ou tatouage est la meilleure façon de pouvoir le retrouver/récupérer rapidement.
- La Fondation Brigitte Bardot n'est pas en mesure d'accorder des aides financières pour la récupération d'animaux en fourrière.

Pour toute question ou pour signaler un animal en détresse, veuillez contacter la Fondation Brigitte Bardot au 01.45.05.14.60

LES AIDES DE LA FONDATION BRIGITTE BARDOT

La Fondation Brigitte Bardot aide les personnes en difficulté afin d'offrir à leurs animaux les soins dont ils ont besoin. **A cette fin, les frais vétérinaires peuvent être pris en charge en tout ou partie, selon la situation du demandeur.**

La Fondation Brigitte Bardot assure également un service d'assistance aux personnes sans domicile fixe de Paris et Ile de France se présentant dans les locaux de la Fondation au **28 rue Vineuse, 75116 Paris** : une **aide alimentaire (croquettes) et la prise en charge des soins vétérinaires** de l'animal pourront être accordées de façon suivie. Du matériel peut également être fourni aux personnes en situation de précarité (couvertures, jouets, manteaux, laisses, colliers pour chiens).

La stérilisation de l'animal est requise, avant ou après les soins, pour bénéficier de l'ensemble de ces aides.

Attention ! La Fondation Brigitte Bardot ne dispose pas de centres de soins ni de structures d'accueil pour personnes sans domicile fixe. En cas d'urgence, il convient de s'adresser à un dispensaire ou à une clinique vétérinaire. Une régularisation pourra être effectuée par la suite pour la prise en charge des frais par la Fondation Brigitte Bardot (uniquement pour les soins réalisés en clinique vétérinaire).

LA LISTE DES DISPENSAIRES VÉTÉRINAIRES ET DES CENTRES D'ACCUEIL ACCEPTANT LES ANIMAUX EST ACCESSIBLE SUR CETTE PAGE :
www.fondationbrigittebardot.fr/aide-sociale